

COMMISSION : COMPETITIONS SENIORS**PV N° : 4 – 2026/2027 DU : 15/07/2026****PAGE 1/6**

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen,
Secrétaire de séance : M. Patrick Bourabier,

Membres présents : MME. Véronique Autexier,
MM. Manuel Pinaud, Jean-Jacques Raboisson,

Membres excusés : MM. Philippe Andrieux, Philippe Brandy,

Membre non-excuse : M. Georges Bermejo,

Membre invité : M. Bruno Renon.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE**1° Introduction**

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Informations de l'animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Homologation de la décision de la Commission : Appel
- 2 : Classement Seniors D3 – Menuiseries de la Roche – Poule B
- 3 : Validation des montées du Championnat D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE de fin de saison 2025/2026
- 4 : Proposition d'intégration d'un membre de la CCS au sein de la CSR

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- 1 : RAPPEL : engagements et début des championnats 2026/2027
- 2 : Engagements Seniors
- 3 : RAPPEL : Calendrier général des compétitions Seniors
- 4 : Etude des règlements des championnats et des coupes SENIORS et CR7

4° Question(s) et information(s) diverse(s)

- Etude des courriels/courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et les membres qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV N° 3 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 08/07/2026 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Néant.

SUJET(S) « POUR DECISION »**1 – Homologation de la décision de la Commission : Appel****PV n° 8 du 10/07/2026**

Objet : Appel du club des COQS ROUGES de MANSLE contre une décision de la commission départementale litiges et contentieux du district en date du 01/07/2026, à propos du Match N°54138080 : CHAMPIONNAT D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE – POULE B – MANSLE CR / ASC MAYOTTE ANGOULEME du 28/06/2026.

Rappel de la décision prise par la commission litiges et contentieux du 1^{er} juillet 2026 :

Match perdu par pénalité pour l'équipe de l'ASCMA (moins 1 point, 0 but) sans attribuer le bénéfice à l'équipe des COQS ROUGES de MANSLE (0 point, 2 buts pour). Décision prise sur la base des articles 160.1 et 187.1 des règlements généraux de la Fédération Française de football.

Décision prise par la commission d'appel en date du 10 juillet 2026 :

En application de l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF, la commission d'appel décide :

- d'annuler la décision de la commission litiges et contentieux du 1^{er} juillet 2026,
- la perte par pénalité de la rencontre par l'équipe de l'ASC MAYOTTE ANGOULEME (moins 1 point, 3 buts contre, 0 but pour),
- d'attribuer la victoire et les 3 points à l'équipe des COQS ROUGES de MANSLE (0 but contre, 3 buts pour).

Décision 1 : La Commission homologue la décision prise par la Commission d'appel et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

2 – Classement Seniors D3 – Menuiseries de la Roche – Poule B :

Suite à la décision de la commission d'appel en date du 10 juillet 2026, le classement général de la Poule B – MENUISERIES DE LA ROCHE du Championnat D3 est dorénavant le suivant :

Championnat D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE – Poule B

2025	Departemental 3 Menuiseries De La Roche / Phase Unique	438427	PHASE UNIQUE					POULE B			
Classement officiel au 2026-07-15		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MANSLE COQS ROUGES 1	53	20	17	2	1	0	0	74	27	47
2	A.S.C.M.A. 1	50	20	17	0	3	0	-1	97	21	76
3	BRIE AS 2	33	20	10	3	7	0	0	45	35	10
4	ANAIS US 1	28	20	8	4	8	0	0	31	37	-6
5	F.C ST-CYBARDEAUX 1	27	20	9	1	10	0	-1	30	54	-24
6	VERDILLE USA 2	25	20	7	4	9	0	0	39	57	-18
7	RUELLE OFC 3	24	20	7	4	8	1	0	49	48	1
8	ENTENTE FOOT 16 1	23	20	6	5	9	0	0	25	34	-9
9	ROUILLAC FC 1	19	20	5	5	10	0	-1	41	60	-19
10	ST YRIEIX 16 AS 3	15	20	4	4	11	1	0	29	42	-13
11	FLEAC ES 1	11	20	3	2	15	0	0	21	66	-45
	FG CHAMPNIERS ES 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Décision 2 : La Commission valide ce nouveau classement, sous réserves des procédures en cours, et la soumet au Comité Directeur pour homologation.

3 – Validation des montées du Championnat D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE de fin de saison 2025/2026

Suite à la décision de la commission d'appel en date du 10 juillet 2026, la CCS a procédé à la rectification de la liste des accédants au championnat D2 – INTERSPORT pour 2026/2027 :

CHAMPIONNAT D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE

- GARAT SERS VOUZAN accède au CHAMPIONNAT D2 – INTERSPORT

- CR MANSLE accède au CHAMPIONNAT D2 – INTERSPORT

- ANGOULEME BASSEAU JS accède au CHAMPIONNAT D2 – INTERSPORT

- ST MARTIN US accède au CHAMPIONNAT D2 – INTERSPORT

Décision 3 : La Commission valide la liste des montées du championnat D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE au Championnat D2 – INTERSPORT, pour la saison 2026/2027, sous réserves des procédures en cours, et la soumet au Comité de Direction pour homologation.

4 – Proposition d'intégration d'un membre de la CCS au sein de la CSR

Bruno RENON ayant décidé de mettre fin **à une partie** de ses activités au sein de la CCS, cette dernière propose, avec son accord, que Jean-Jacques RABOISSON intègre la Commission Statuts et Règlements (CSR).

Jean-Jacques RABOISSON reste membre de la CCS mais sera le nouveau représentant de la CSR au sein de la CCS.

Décision 4 : La Commission valide cette proposition et informe Jacques Noble, animateur de la CSR, de cette décision.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- 1 : RAPPEL : engagements et début des championnats 2026/2027

06/07/2027 : Ouverture des engagements Seniors D1 à D4 et CR7

08/07/2026 : Elaboration du Calendrier général des compétitions Seniors

27/07/2027 : Date limite d'engagement Seniors D1 à D4 et CR7

31/07/2027 : Confection des poules Seniors D1 à D4 et CR7

10/08/2026 : Date limite confection définitive des poules Seniors D1 à D4 et CR7

14/08/2026 : Confection des calendriers Seniors D1 à D4 et CR7

28/08/2026 : Date de publication des calendriers Seniors D1 à D4 et CR7

05 et 06/09/2026 : **1^{ère} Journée (J1)** des championnats Seniors D1 à D4 et CR7

- 2 : Engagements Seniors

La CCS rappelle que la procédure d'engagement est ouverte depuis le 6 juillet et que la date de fin des engagements est fixée au 27 juillet 2026

- 3 : RAPPEL : Calendrier général des compétitions Seniors

L'animateur précise qu'une version V0 du calendrier est en cours d'élaboration et qu'elle tiendra compte du calendrier général LFNA quant aux positionnements des dates des journées seniors district (D1 à D4 et CR 7) en rapport avec les journées R2 et R3 LFNA, et des dates des coupes seniors district selon les dates des Coupes de France et LFNA.

Points à retenir :

- fin des matchs « aller » au mois de décembre 2026 et non pas au mois de janvier 2027,
- intégration de la J11 entre les J3 et J4,
- un championnat CR7 en deux phases,
- intégration du 1^{er} Tour des Coupes Réserves et CR7 en Septembre

- 4 : Etude des règlements des championnats et des coupes SENIORS et CR7

La CCS procède, ce jour, à une relecture et apport de modifications quant aux règlements de la Coupe Charente - CREDIT AGRICOLE – Trophée MAURICE BRACHET et de la Coupe du District – CREDIT AGRICOLE – Trophée JACKY DEBRIS.

Elle poursuivra la relecture des règlements lors de la prochaine réunion de la CCS.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Etude des courriels/courriers reçus

Néant

RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°4 du 08/07/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Homologation de la décision de la Commission : Appel	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Classement Seniors D3 – Menuiseries de la Roche – Poule B	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Validation des montées et des descentes de fin de saison 2025/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
4	Proposition d'intégration d'un membre de la CCS au sein de la CSR	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au MERCREDI 22 JUILLET à 17H15, **sauf avis contraire**, au siège du District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Patrick Bourabier

